



## Avocat adverse qui ne réponds pas

-----  
Par David33

Bonjour,  
Je vais essayer d'être le plus clair possible dans mon récit.

Mon père est décédé en Juin 2022. Avec mes 2 S?urs il nous avait dis qu'il était propriétaire de la maison où il habitait (département 72 en campagne).

Or lorsque nous nous sommes rapprochés du Notaire celui ci nous a informé que l'acte authentique n'avait jamais été signé depuis plusieurs années malgré différentes relances auprès de mon père et du propriétaire donc caduque. Néanmoins, de gros Travaux ont été réalisés par mon père pour un montant de 35000? (factures données au Notaire) Le notaire nous a conseillé de nous rapprocher du propriétaire afin d'essayer de récupérer une partie de cette somme voir la totalité car les travaux sont (charpente couverture plus agrandissement de la maison d'environ 40 mètres carrés, etc?)

Nous avons avec mes soeurs exposés ce problème au propriétaire avec qui nous avons signé une reconnaissance de dette manuelle plus un rdv avait été fait et le propriétaire avait accepté le montant devant le notaire de façon verbale. Je tiens à préciser qu'aucun bail existe et encore moins des quittances de loyers, le propriétaire nous a dit que notre père ne payait pas les loyers.

Donc d'un commun accord nous avons décidé de déduire les loyers impayés (invérifiable car petit montant de 60?, donc ça se trouve mon père payait en espèces) soit une somme de 5000? environ.

Un acte devait être établi en septembre 2022 d'un montant de 30000 ? mais le propriétaire ne s'est pas déplacé car son gestionnaire de patrimoine a refusé de débloquer les fonds et lui a conseillé de se rapprocher d'une connaissance à lui qui est avocat !

L'avocat ne souhaitant pas s'adresser à nous directement nous avons décidé de nous faire également représenter.

Le problème qui se pose est que l'avocat de la partie adverse nous a proposé 5000? sur les 30000? dus et fait le mort, il ne réponds plus aux relances de notre avocat.

Le propriétaire étant un agriculteur à la retraite a un téléphone portable mais sait seulement décrocher et il faut l'appeler le soir uniquement à 20h mais idem il ne décroche plus

Mon avocat nous conseille de faire une assignation pour mettre un coup de pression à la partie adverse (frais supplémentaires) mais pour la phase « amiable nous avons déjà déboursé 1800?

Comment puis je faire bouger l'avocat de la partie adverse ?

Il a l'air de vouloir faire traîner les choses pour nous épuiser?

Merci de m'avoir lu

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Votre avocat doit vous conseiller : il connaît le dossier !  
Vous ne devriez pas avoir besoin d'un forum pour savoir comment faire avancer votre négociation ....  
Si les relances par téléphone n'ont aucun résultat, le courrier RAR est indispensable.  
Puis l'assignation au tribunal est la suite logique.

-----  
Par David33

Merci de m'avoir lu et répondu.

Nous sommes trois, puis je entamer une procédure seul sachant que mes deux S?urs ne veulent pas aller au tribunal ?

-----  
Par yapasdequoi

nous avons décidé de nous faire également représenter.  
Vous avez donc pris un avocat commun, vous n'êtes donc pas seul.  
Il va vous faire part de la suite possible.

Soit la partie adverse accepte un protocole d'accord amiable, soit il faudra faire valoir vos demandes au tribunal.

Si vos soeurs ne veulent pas continuer, vous seul pouvez le faire pour votre propre compte. Mais c'est une autre mission pour l'avocat. Voyez avec lui.

-----  
Par David33

Merci pour vos réponses et bon dimanche

-----  
Par David33

Merci de m'avoir lu et répondu.

Nous sommes trois, puis je entamer une procédure seul sachant que mes deux S?urs ne veulent pas aller au tribunal ?

-----  
Par yapasdequoi

Oui vous pouvez.

Pas besoin de l'accord des autres héritiers.

Chacun fait valoir ses droits.

Voyez avec l'avocat s'il peut poursuivre avec vous seul ou s'il faut choisir un autre avocat.